

COMUE UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Arrêté 2016-00

La Présidente du comité électoral consultatif

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L719-1 et suivants, et D.719-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne Franche-Comté » ;

Vu les statuts de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au n° 2015-280 du 11 mars 2015 ;

Vu le règlement intérieur transitoire de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté » ;

Vu la délibération n°35/CA Pro/2015 sur la constitution du comité électoral consultatif et sur la désignation de madame Annie VINTER, présidente du CEC ;

ARRETE

La composition du comité électoral consultatif (CEC) :

➤ Les 6 directeurs/présidents des établissements fondateurs ou leurs représentants :

- M. Alain BONNIN – Président uB,
- M. Jacques BAHY – Président UFC,
- M. Pascal BROCHET – Directeur UTBM,
- M. Bernard CRETIN – Directeur ENSMM,
- M. François ROCHE-BRUYN – Directeur AgroSup Dijon,
- M. Stéphane BOURCIEU – Directeur ESC Dijon Bourgogne,

➤ 6 membres désignés par le conseil d'administration provisoire d'UBFC :

- 2 membres UFC { Mme Oumhanie LEGEARD
dont 1 étudiant : M. Alexis BEHRA
- 2 membres uB { M. Sylvain TRICHARD-COMPAROT
dont 1 étudiant : Mme Orane JUBAN
- 2 membres Ecoles { dont 1 personnel enseignant : Mme Laurence ATTUEL-MENDES
dont 1 personnel administratif ou technique : Mme Hélène BEHAGUE

➤ 6 membres proposés par les organisations syndicales représentatives, incluant une représentation des usagers, des personnels BIATSS et des personnels enseignants / enseignants-chercheurs / chercheurs.

- Mme Sylvie CUCHE – personnel BIATSS,
- M. Kevin GARNIER – usager,
- Mme Françoise GAZELLE – personnel BIATSS,
- Mme Catherine JACQUIN – personnel BIATSS,
- M. Denis LEPICIER – personnel BIATSS,
- Mme Laurence MAUREL – personnel enseignant-chercheur,

Cette composition évoluera à partir du dépôt des listes de candidats. La commission comprendra également 1 représentant par liste dûment déposée.

Fait à Besançon, le 6 janvier 2016.

La présidente du CEC



Annie VINTER